

Bruxelles, le 28 avril 2016

**ATTESTATION DE PAIEMENT DE L'ASSURANCE-VIE INDIVIDUELLE 2015**  
délivrée conformément à l'article 62, B, 1° ; 63<sup>2</sup>, 2°, a ou 255, 2°, a, de l'AR/CIR 92 en vue de l'octroi  
éventuel <sup>(1)</sup> de la déduction pour habitation unique ou d'une réduction d'impôt

1. Identité et adresse du preneur d'assurance (lequel est à la fois l'assuré et le bénéficiaire des avantages éventuels en cas de vie):

Monsieur Joseph Debey  
Rue d'Aix-la-Chapelle 37  
4728 HERGENRATH

2. Référence du contrat: 10.037.924-32

3. Date de début du contrat: 01.12.2003

4. Modification de la date d'expiration du contrat:

a) nouvelle date d'expiration du contrat: 01.12.2027

b) date de prise d'effet: inchangée

5. Modification de l'objet du contrat :

a) au 31/12/2015, est-ce que le  
contrat sert à la reconstitution ou à la garantie d'un  
emprunt hypothécaire contracté pour une habitation? non

b) date de prise d'effet: inchangée

6. Modification du (des) bénéficiaire(s) en cas de décès:

a) nouveau(x) bénéficiaire(s) en cas de décès:

Bénéficiaire du capital en cas de décès (capital prévoyance): les enfants.

A défaut des enfants : la succession du Preneur d'assurance.

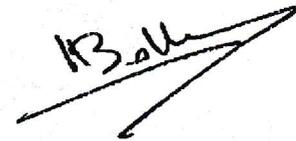
b) date de prise d'effet: inchangée

7. Montant assuré au 31/12/2015:

a) en cas de vie: 4.565,01 EUR

b) en cas de décès: 2.282,51 EUR

8. Montant des primes qui ont été payées en 2015 pour la  
constitution d'une rente ou d'un capital en cas de vie et/ou en cas de décès (à  
l'exclusion, le cas échéant, du montant qui se rapporte à l' (aux) assurance(s)  
complémentaire(s)): **311,76 EUR**



Jean Marie Bollen  
Administrateur-Directeur